

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/06/2025 - 5498 - 2022 B 01798 - 920 357 191 - LEXOE

Désignation de l'entreprise SASU LEXOE										Néant ☐ *																	
Adresse de l'entreprise 3 RUE GASTON RISSER 76160 DARNETAL																											
SIREN		9		2		0		3		5		7		1		9		1		Durée de l'exercice en nombre de mois * 9		Durée de l'exercice précédent * 1					
												Exercice N clos le		31		01		06		21		01		21		31	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																			
		Autres *		014				016																			
	Immobilitisations corporelles *		028				030																				
	Immobilitisations financières * (1)		040		5 000		042		5 000																		
	Total I (5)		044		5 000		048		5 000																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																			
		Marchandises		060				062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068				070																			
		Autres * (3)		072		30 000		074		30 000																	
	Valeurs mobilières de placement		080				082																				
	Disponibilités		084		1 000		086		1 000																		
	Charges constatées d'avance *		092				094																				
Total général (I+II)		110		36 000		112		36 000																			
PASSIF												Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000																						
	Écarts de réévaluation		124																								
	Réserve légale		126																								
	Réserves réglementées *		130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		)		132																				
	Report à nouveau		134																								
	Résultat de l'exercice		136		- 2223																						
	Subventions d'investissement		137																								
	Provisions réglementées		140																								
Total I		142		- 1223																							
Provisions pour risques et charges		Total II		154																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166																								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :		169		)		172																				
	Comptes courants d'associés		173		37223																						
	Autres dettes		175																								
	Produits constatés d'avance		174																								
Total III		176		37223																							
Total général (I + II + III)		180		36 000																							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an	195																			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 000																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		30 000		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																			

Désignation de l'entreprise SASU LEXOE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

30/06/2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	2223	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)				244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
		dont amortissement du fonds de commerce				255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	2223	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-2223	
Produits financiers (III) 280								
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	-2223	
B – RÉSULTAT FISCAL								
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		
						314	2223	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		ZDP (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352
							354	2223
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	
							372	2223

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

24/10/2024 11:48:05

LEXOE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Gaston Risser
76160 DARNETAL
920 357 191 RCS ROUEN

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

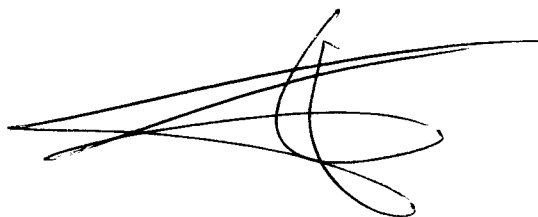
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 2 223,46 euros, en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Copie certifiée conforme
Le président
M. Jacky CAVE



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

24 JUIN 2025

